



Contre toute attente, le titre foncier N° 517/Menoua attribué au domaine qui abrite la gare routière de Dschang vient d'être frappé de « nullité d'ordre public » par un arrêté ministériel daté du 17 Septembre 2019. Le principal concerné Sieur Nkenlifack Marius crie à l'injustice et dénonce la manœuvre des personnalités hauts- placées tapies dans l'ombre, qui ont fait de « son » domaine leur vache à lait.

Décidemment ce feuilleton est loin de connaître le dénouement final. L'ex-chef supérieur du groupement Foréké-Dschang Sieur Nkenlifack Marius, jusqu'à la date du 17 septembre dernier propriétaire du très stratégique lopin de terre abritant l'actuel site de la gare routière de Dschang (Lefock-Fiala) vient d'être dépossédé de cet espace. La curieuse décision est portée dans l'arrêté N°000328/Y.7/MINDCAF/SG/D6/S100 survenue en date du 17 Septembre 2019. Elle tombe au moment où les procédures judiciaires entamées dans le cadre de ce litige restent pendantes devant les tribunaux, tout comme les rapports de la commission ad hoc commise pour suivre cette affaire qui n'ont pas encore été rendus, selon notre source bien renseignée. Par cet acte, le Ministre Henry Eyebe Ayissi, des domaines, du cadastre et de affaires foncières (MINDCAF) « constate la nullité d'ordre public » du titre foncier sus-cité et réintègre le terrain objet dudit titre foncier dans le domaine national. Cet arrêté est une réponse au différent qui oppose l'ancien chef Foréké-Dschang, Nkenlifack Marius expulsé du trône en 2007, à certains dignitaires de la ville de Dschang et notamment du groupement Foréké-Dschang. Ces derniers au rang desquels l'actuel chef du groupement S.M Wamba Djoumessi III, l'ex-Maire de la

Commune de Dschang le Pr Momo Bernard, le Sénateur Anaclet Fomethé et même le Maire Donfack Beaudelaire de la Commune de Dschang sont accusés par l'autre partie de conspiration, avec pour seuls intérêts leurs petits calculs autour du butin que représente cette parcelle vaste d'une superficie de 1 hectare 77 ares 11 centiares, aux revenus mensuels énormes, près 1,5 Million par mois.

Au commencement... une guerre des princes. Comme le fait savoir le Prince Nkenlifack Ghislain, fils de Nkenlifack Maruis, le Chef Djoumessi Mathias de son vivant a pris sur lui de distribuer à ses fils et filles des parcelles. Des parcelles indépendantes du domaine de la chefferie dont chacun des propriétaires a procédé à la mise en valeur, nous sommes en 1984. Sieur Nkenlifack Marius s'engage au bornage du lopin qui lui fut attribué comme tous les autres princes de la chefferie Foréké-Dschang. Les procédures d'immatriculation du domaine sont engagées afin de l'inscrire au livre foncier du département de la Menoua. Dans sa démarche, Nkenlifack Marius va rencontrer quelques résistances de certains membres de la famille royale précisément de dame Nguimekem Madeleine. Mais ces résistances sont dissipées au fur et à mesure et le propriétaire des lieux finit par obtenir le titre foncier le 25 Aout 2017. Alors que l'espace est partiellement mis en valeur comme renseigne la correspondance au sous-préfet de l'arrondissement de Dschang le 24 Novembre 2003, le Chef Wamba Djoumessi Mathias III, porté au trône de la chefferie Foréké-Dschang après éviction du Chef Marius Nkenlifack, ne va pas hésiter de signer une convention d'occupation du terrain avec le Maire de la Commune de Dschang, à l'époque le Pr Momo Bernard. Un arrangement entre les deux parties qui prévoit l'aménagement aux fins d'exploitation d'une bonne superficie de ce terrain, environ 1 hectare contre un montant de 400.000 Fcfa reversé trimestriellement auprès Chef Djoumessi Wamba Mathias III, représentant les frais de loyer. Les avertissements du propriétaire légitime à l'endroit des signataires de la convention ne seront qu'un coup d'épée dans l'eau. Depuis lors la parcelle est mise en exploitation sans qu'un seul centime ne revienne au plaignant.

Des portions sont même bradées à d'autres acquéreurs qui y ont installées des immeubles pour certains, ou y exerçant des activités commerciales pour d'autres au mépris des lois et règlement sur la propriété foncière. Des années plus tard, Sieur Nkenlifack Marius avec le soutien de ses proches et fils, décide de se voir rétabli dans ses droits et engage des procédures devant les juridictions compétentes. C'est ainsi que le 16 Aout 2018, par l'entremise de Me Foveng Guimdo, huissier de justice, Une sommation est servie à ces occupants, entreprises et particuliers les invitant à quitter les lieux dans un délai d'un mois à défaut de se rapprocher du détenteur du titre foncier pour conclure en bonne et due forme des contrats de bail.

Le nerf de la guerre.

Aujourd'hui l'objet de toutes les convoitises, les lots A et B du chef exilé génèrent en moyen 1 million 4 cent milles Fca mensuellement, en plus des portions qui ont été vendues à ces acquéreurs aujourd'hui bien installés. Ce butin est reparti entre la Mairie, le Chef supérieur Foréké-Dschang et autres acolytes, a-t-on appris. Une procédure est engagée au niveau de la justice contre ces complices. Se sentant pris dans leurs propres pièges, les personnalités pointées du doigt dans l'affaire engagent la procédure pour un recours gracieux en annulation du titre foncier N°5127/Menoua auprès du Ministre Jacqueline Koung à Bessiké, autrefois ministre des domaines, du cadastre et de affaires foncières. Aussi ils requièrent un sursis à

exécution au niveau des tribunaux de Dschang et administratif de Bafoussam. Il y est insinué que le domaine le site est intégré dans le domaine de la chefferie et ne saurait être immatriculé par une tierce personne. Une commission ad hoc est créée à l'effet de réexaminer la régularité de la procédure d'établissement du titre foncier ici mis en cause. Au niveau du tribunal de Dschang, ils sont déboutés a-t-on appris pour manque d'argument de fond. C'est donc contre toute attente que l'actuelle MINDCAF a rendu le verdict sur cette affaire à travers l'arrêt N°000328/Y.7/MINDCAF/SG/D6/S100 du 17 Septembre 2019 en vertu des dispositions de l'article 2 alinéa 6 du décret n°76-165 du 27 Avril 1976 ; sommant de ce fait les services de la délégation départementale du MINDCAF à reverser dans le domaine de l'État l'espace querellé.

Le plaignant qui crie à l'injustice et pense que la décision du MINDCAF relève purement et simplement de la manœuvre des ces personnalités qui usent du trafic de leur influence, de leur position politique pour s'approprier des biens qui ne leur appartient guère. En plus, la commission ad hoc commise par le prédécesseur de l'actuel ministre n'a jamais rendu copie, nous a confié notre source bien renseignée. D'où la raison de son opposition.

Godson Ngonpong
